

Formule et calendrier BF Baby Rugby

- Bloc 1: (E-learning, visio et visite)
- Bloc 2: journée complète
- Bloc 3: journée complète

3 BLOCS

BLOC 1: du 02/10 au 25/11/2023

BLOC 2: 13/01/2024

BLOC 3: 03/02/2024

Organisation par pôle(s)

Organisation de la formation Baby Rugby

L'organisation en 3 BLOCS permet de **différencier** les parcours selon les **profils des participants** :

- **Un titulaire du BF INITIATION DECOUVERTE** pourra encadrer (mesure transitoire) le « Baby Rugby » à condition que le club ne licencie que des enfants nés entre le 01/01/2018 et le 30/06/2019 (ce qui correspond à l'ancienne catégorie « moins de 6 ans »)
- **Un titulaire du BF INITIATION DECOUVERTE**, pour obtenir le BF « Baby Rugby » et pouvoir ainsi encadrer des enfants nés après le 30/06/2019, doit suivre le **BLOC 1, suivi d'une visite formative en club.**
- **Un titulaire d'un autre BF (DEVELOPPEMENT – PERFECTIONNEMENT– OPTIMISATION) ou du CQP Technicien de Rugby**, pour obtenir le BF « Baby Rugby », doit suivre le **BLOC 1** et le **BLOC 2, suivi d'une visite certificative en club** qui servira à certifier ces 2 Blocs de compétences.
- **Un titulaire du DEJEPS Rugby ou du CQP Moniteur de Rugby** pour obtenir le BF « Baby Rugby », doit suivre le **BLOC 1, suivi d'une visite formative en club.**
- **Un titulaire du BPJEPS ASC Rugby ou ES Rugby** obtient l'**équivalence** du BF « Baby Rugby »
- **Un titulaire d'un diplôme et/ou d'une certification et/ou d'un concours lié à l'encadrement de la petite enfance** (à faire valider par le département formation des encadrements sportifs de l'INEF), pour obtenir le BF « Baby-Rugby », doit suivre le **BLOC 2, suivi d'une visite certificative** lors d'un plateau « premiers pas en école de rugby »
- **Une personne sans aucune formation** doit suivre les **BLOCS 1, 2 et 3**